

DECLARATION DE LA FNECFP FO AU CTSD DU 30 MAI 2016

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La FNEC-FP FO rappelle que le front syndical constitué par les confédérations syndicales FO et CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL, la FIDL se poursuit pour exiger l'abandon du projet de loi Travail.

Cette politique plonge notre pays dans une crise sociale grave. Le projet de loi travail, plus grand monde n'en veut. Il serait raisonnable que Mrs. Valls et Hollande arrêtent maintenant les frais et le retirent.

A défaut, le 14 juin, les syndicats unis seront en grève et en manifestation nationale pour en exiger le retrait.

Le FNEC-FP FO tient aussi à affirmer qu'elle soutient les salariés en grève.

En ce qui concerne la carte scolaire :

Le département bénéficie de 190 postes et nous constatons que les seuils ouverture-fermeture déjà trop élevé demeurent. Pire, nous observons que le différentiel ouvertures/fermetures de postes-classes est de 65 à la 1^{ère} phase + 11 à la 2^{ème} soit + 76. Avec 2235 élèves supplémentaires attendus nous comptons 1 ouverture par tranche de 29,4 élèves en incluant dans ce calcul les 8 Ulis dont les effectifs ne peuvent dépasser 12 élèves. A ce stade le niveau moyen d'élèves dans les classes va donc augmenter. Il manque des ouvertures.

Pour les REP, nous demandons la fin de la discrimination des 8 écoles REP de Toulouse qui ne bénéficient pas des mêmes moyens que les autres.

La FNECFP FO désapprouve aussi la politique des bassins d'écoles à Toulouse et dans d'autres communes. Elle va à l'encontre de l'école de quartier, interdit la transparence et conduit à la surcharge des classes dans un département où les seuils d'ouverture et de fermeture sont déjà largement trop élevés.

Nous enregistrons la création de 50 postes de remplaçants. Elle est indispensable. Toutefois nous nous questionnons sur leur utilisation au regard de votre déclaration de CAPD annonçant 3 jours de formation pour tous les enseignants. Si tel était le cas, chaque jour de l'année scolaire plus de 100 enseignants devraient être en formation et donc majoritairement remplacés. Si ces nouveaux remplaçants sont utilisés pour ces formations, le problème des remplacements maladie pourrait même s'aggraver.

A cette intention, nous opposons la demande du rétablissement du droit à 36 semaines de formation continue et choisie tout au long de la carrière et le remplacement de tous les personnels absents.

Concernant les sous-nombres, nous estimons que les élèves et les personnels sont volés, et doublement volés car le département possède un taux d'encadrement parmi les plus faibles de la métropole et des centaines de personnels souhaitent rejoindre le département. Nous

demandons que les INEATS soient accordés, les listes complémentaires utilisées, et la politique de recrutement de contractuels stoppée.

A ce propos, nous voudrions savoir quelle réponse vous avez réservée à l'avis du CTSD du 17 février ? L'article 52 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 stipule que les comités techniques doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis.

Je rappelle la conclusion de l'avis : « en conséquence, les élus au CTSD vous demandent, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et de procéder à l'intégration immédiate d'enseignants titulaires soit par le biais d'INEAT, soit en ayant recours à la liste complémentaire du concours. »

La FNECFP FO condamne la politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé et de ses structures sous prétexte d'inclusion : les RASED, EREA, SEGPA, ULIS, sont mis à mal. A chaque étape des postes sont fermés, des emplois statutaires remplacés pas des emplois précaires, des structures supprimées ou remplacées par des « dispositifs ».

La structure ULIS se vide de son sens. La politique d'inclusion scolaire ne peut constituer un objectif en soi. Elle n'est légitime que dans sa capacité à permettre la réussite scolaire de l'élève. Le constat sur le terrain est accablant : son principal résultat est d'aggraver les difficultés des élèves et des enseignants.

Les personnels des EREA demandent l'annulation de la suppression des postes de PE éducateur en internat. Comme pour le projet de loi Travail, nous constatons un même refus d'entendre la revendication, le même objectif d'en finir avec les droits collectifs nationaux. En prétendant remplacer les PE éducateur en internat d'EREA par des AED précaires embauchés localement sans garanties, la ministre applique les principes du projet El Khomri. En refusant de recevoir la délégation FO, SNUIPP, CGT, Sud-éducation elle applique le 49-3 aux relations avec les syndicats et aux revendications légitimes des personnels. Les PE éducateurs sont en état de légitime défense ! Plus de 4000 pétitionnaires exigent le maintien des postes de l'académie de Toulouse. La FNEC-FP-FO s'inscrit dans l'appel à la grève des personnels des EREA le 1er juin. Nous demandons le rétablissement des postes à Muret et dans l'ensemble de l'Académie.

Dans l'Education nationale comme pour le projet de loi Travail, la FNECFP FO considère qu'il est nécessaire de revenir au principe républicain de respect des statuts nationaux et d'égalité des droits et traitements, tout comme il est indispensable de conserver la hiérarchie des normes définies par le code du travail actuel.

Concrètement pour l'éducation nationale cela signifie :

- Abrogation de la loi PEILLON de refondation de l'Ecole
- Abrogation de la réforme du collège
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires
- Abandon de la réforme territoriale
- Abandon du projet de décret modifiant les ORS des PE
- Abandon du Parcours professionnel, carrières, rémunérations (PPCR) et abrogation des décrets publiés
- Abrogation du décret Hamon modifiant les ORS des professeurs du second degré
- Arrêt des fermetures d'écoles, d'établissements, de classes, de postes et de sections et créations des postes nécessaires.